



## Préavis municipal n° 01 - 2023

### Utilisation des compétences municipales

### Révision des stores de la grande salle

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part, par le présent préavis, de son recours à ses compétences municipales dans le cadre de la réparation des stores de la grande salle.

#### **Préambule**

La grande salle a été entièrement rénovée entre 2010 et 2012. Durant ces travaux, les stores avaient été changés pour un montant total de CHF 32'092.15.

A ce jour, une partie des stores ne peuvent plus être utilisés. Ceux-ci ne remplissent plus leur fonction et il en résulte une perte sensible dans l'efficacité de la grande salle.

La Municipalité a donc décidé de faire réparer les stores défectueux et réviser ceux encore fonctionnels, bien que le budget 2023 n'ait pas enregistré cette dépense. En effet, elle estime que cette réparation doit être effectuée sans délai, afin que les utilisateurs de la salle puissent en profiter pleinement.

#### **Travaux**

##### Panne constatée

A ce jour, plusieurs stores sont défectueux et ne peuvent plus être remontés de manière automatique, faute aux pantographes (ensemble de chaînes et d'engrenages) qui se trouvent à l'intérieur des coulisses de guidage (partie fixée aux murs).

Les pannes constatées sont dues à l'usure normale du mécanisme interne des coulisses. L'usure provoque une perte de motricité qui engendre un décalage dans la remontée du store entre sa gauche et sa droite avec comme conséquence finale le blocage du système.

Les stores encore fonctionnels montrent des signes d'usure laissant présager une panne similaire dans les mois à venir.

##### Solutions proposées

Le fournisseur propose :

- de démonter toutes les coulisses,
- d'envoyer les coulisses en usine pour changement de leur mécanisme interne,
- de les remonter après révision.

Cette solution représente un coût de CHF 32'182.90 TTC. Elle permettra de retrouver toute la fonctionnalité des stores pour la durée de vie du mécanisme qui avoisine 10 ans.

### **Financement et comptabilisation**

La Municipalité vous propose de financer cet investissement par la trésorerie courante.

La comptabilisation sera faite dans le compte d'entretien de la grande salle (352.3141).

Le coût de réparation des stores déjà défectueux en 2022 a été porté en provision dans les comptes de l'année concernée pour CHF 3'800.- ne provoquant pas de dépassement de budget.

Le solde de la réparation, soit CHF 28'382.90, sera enregistré dans les comptes 2023 portant ainsi le budget de ce poste de CHF 15'000.- à CHF 43'382.90.

Il est à relever que les frais d'entretien de la grande salle sont pris en charge pour deux tiers par l'ASIVENoge. La part effectivement à charge de la Commune pour l'année 2023 se montera donc à CHF 9'461.- et celle de 2022 à CHF 1'267.-

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Penthaz,**

- vu le préavis municipal n° 01-2023 - Utilisation des compétences municipales – Révision des stores de la grande salle,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

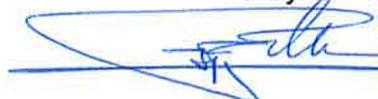
- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation des compétences municipales dans le cadre de la révision des stores de la grande salle pour le montant de CHF 32'182.90 et son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte d'entretien de la grande salle (352.3141).

Penthaz, le 25 janvier 2023

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2023.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :



J.-F. Pollien

La secrétaire :



M. Goy Bommottet

**Délégués municipaux : MM. A. Emery et S. Durussel, Municipaux**